

 **FRANCE JUDO**

SERVICE CIVIQUE 2022



www.ffjudo.com

LE SERVICE CIVIQUE C'EST QUOI ?



UN ENGAGEMENT CITOYEN

par des jeunes volontaires qui donnent leur énergie au service de votre association, en faveur d'un projet collectif et au travers d'une mission d'intérêt général.



DE 16 À 25 ANS

sans condition de diplôme, 30 ans en situation de handicap.



PENDANT 6, 8 OU 10 MOIS

pour 24 heures hebdomadaires minimum.



INDEMNISÉ À HAUTEUR DE 111.35€

versés par l'association pour les frais de nourriture et déplacements auxquels s'ajoute une indemnité mensuelle de 489.59 € versée par l'État au jeune durant sa mission (indemnité majorée pour les boursiers)

ATTENTION : le Service Civique n'est ni un emploi, ni un stage, ni du bénévolat.

Le volontaire ne doit pas encadrer d'activités sportives.

LES AVANTAGES POUR VOTRE STRUCTURE

- Un regard innovant sur vos projets
- Une relation fondée sur la réciprocité et l'échange : vous transmettez au-à la volontaire des apprentissages utiles pour son avenir citoyen et professionnel et qu'il ou elle appliquera dans le cadre de la mission
- Une équipe enrichie d'un-d'une jeune motivé(e) pour donner de son temps pour votre association

LES ACTEURS ET LEURS MISSIONS

LA FÉDÉRATION

1 référent national SC - Services supports : secrétariat général, communication, formation

- Gérer l'agrément national
- Déléguer son agrément collectif aux OTD
- Animer le réseau des jeunes, des tuteurs et des structures d'accueil
- Veiller aux respects des obligations réglementaires du-de la jeune et de la structure d'accueil
- Assurer la Formation Civique et Citoyenne (FCC) auprès des jeunes

LES OTD

RAF - PRAG (gestion administrative) - DTR - ETR

- Accompagner la structure d'accueil dans son projet d'accueil et à la rédaction de la mission
- Assurer la gestion administrative du recrutement du-de la jeune (publication de l'annonce, validation du contrat...)
- Suivre l'évolution du-de la jeune dans la structure d'accueil
- Effectuer les déclarations administratives (sur la plateforme ELISA)
- Assurer la Formation Civique et Citoyenne (FCC) auprès des jeunes
- Veiller aux respects des obligations réglementaires du jeune et de la structure d'accueil

LE RÔLE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

- Définir et construire la mission en lien avec les OTD
- Désigner une tutrice / un tuteur, décision finale du choix du-de la volontaire
- Assurer l'accueil et l'accompagnement quotidien du-de la jeune dans sa mission
- Régler l'indemnité de 111.35 euros (mensuel)
- Relater l'engagement du-de la volontaire durant sa mission (comportement, ponctualité et assiduité, implication et motivation)
- Inscrire le-la volontaire sur les formations obligatoires en se rapprochant de l'OTD
- Bilan de fin de mission



LES ÉTAPES DE LA CO-CONSTRUCTION

Structure d'accueil appuyée par les OTD en cas d'intermédiation



Les grandes thématiques de missions



- Sport santé
- Dojo solidaire
- Évènement et promotion de la pratique
- Pratique et développement durable
- Culture jeunesse

La mission sera adaptée en fonction du projet de l'association